

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 25'000 DESTINÉ À LA TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN HERBE
EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AVEC ÉCLAIRAGE**

Considérant,

- la demande du Compesières FC de transformer un terrain de football en herbe en terrain synthétique,
- l'absence d'éclairage sur le terrain B occasionnant des difficultés pour les entraînements en hiver,
- la qualité médiocre du terrain et de l'éclairage du terrain C, sis le long de la route des Hospitaliers,
- la négociation avec le Compesières FC pour l'abandon du terrain C contre la transformation de l'un des terrains, A ou B, en terrain synthétique avec éclairage,
- l'engagement pris auprès de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) de rendre le terrain C à l'agriculture dès la mise en exploitation d'un terrain transformé en terrain synthétique avec éclairage,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour :

1. De procéder à une étude pour la transformation d'un terrain de football (A ou B) en terrain synthétique.
2. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 25'000 destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de CHF 25'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

Bardonnex, le 12 mars 2019

Jean-Claude MARCHAND,
Président